



## Commune de Cartigny

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2013

#### PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, vice-président en rempl. de S. Gisler F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, L. Loeffel, S. Moget P.-A. Pignat, N. Pontinelli
Excusées :	S. Gisler, J. Cocquio
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	C. Fournier

M. Schornoz ouvre la séance, en remplacement de Mme Gisler. Il annonce que les changements récemment intervenus au niveau de CMNET ont empêché certains membres du Conseil de retrouver les documents nécessaires à la séance de ce soir ; il en distribue quelques exemplaires papier.

Mme Lörtscher confirme que tous ces documents sont sur CMNET, accessibles en cliquant sur l'objet concerné. Elle invite les membres du Conseil à tester leur accès et à l'interpeller en cas de problème.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2013**

**Le procès-verbal du 15 avril 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui et 1 abstention.**

#### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- Aucune communication.

#### **3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- Le mercredi 5 juin à 19h30 seront reçues à la salle communale les compagnies de sapeurs pompiers d'Aire-la-Ville et Cartigny, avec M. Gisler (inspecteur cantonal du feu) qui donnera des informations et répondra aux questions des sapeurs, notamment quant à une éventuelle fusion des compagnies. Les membres du CM y sont les bienvenus et Mme Bolle de Paoli les remercie de confirmer leur présence à Mme Lörtscher pour des raisons d'organisation d'ici la fin mai. Une convocation sera transmise aux membres du CM, pour rappel.  
L'exécutif résumera, en temps voulu, les termes de cette séance à l'attention du CM.

Communications de Mme Walthert :

- La commission sport, culture et loisirs a travaillé à l'organisation du Tournoi de foot des élus du canton, qui réunira 8 équipes. Le planning des matchs sera réalisé par M. Jaunin.
- Bâtiments : les commissions finances et bâtiments seront convoquées prochainement pour poursuivre les discussions entamées le 7 mai. Des propositions de dates seront transmises aux commissaires.
- Poste-épicerie : l'exécutif a reçu la lettre de démission de M. Staub. Mme Walthert donne lecture de ce courrier, en précisant que le départ interviendra le 31 octobre prochain. Une réflexion doit être entamée sur la manière de formuler l'annonce dans les journaux pour trouver un repreneur, la priorité résidant dans le maintien des activités de la poste et le tea-room.

Mme Zach annonce qu'un représentant de la poste contactera l'exécutif le 22 mai prochain pour préciser les conditions requises pour reprendre cette activité.

Mme Bolle de Paoli relève que la Mairie a quelques idées et qu'elle en parlera au CM dès lors que ces éventualités seront plus concrètes.

M. Cogne se souvient que M. Staub avait annoncé son intention de prévenir de sa démission avec deux ou trois ans d'avance.

Mme Bosshard Dériaz demande si l'appartement de fonction est lié à l'activité de la poste.

Mme Walthert le confirme. Si la nouvelle personne engagée devait ne pas avoir besoin de l'appartement, il pourrait être affecté à d'autres usagers.

Communications de Mme Zach :

- Suite à un rendez-vous à la mairie avec les représentants de Pro Natura concernant la renaturation du terrain qu'ils ont acheté et qui est occupé actuellement par la gravière à la Petite-Grave (échéance à 2015), ces derniers sont intéressés à venir discuter des projets pour cette parcelle en commission de l'agriculture.

Mme Bolle de Paoli rappelle que la commission se réunit mardi prochain pour parler de l'éventuelle acquisition d'un terrain à côté du terrain du 1<sup>er</sup> août, suite à une proposition des propriétaires actuels ; le délai semble toutefois un peu court pour y inviter les représentants de Pro Natura.

Mme Zach tentera tout de même de les contacter pour connaître leurs disponibilités.

M. Duriaux souligne que les occupants de la gravière à la Petite-Grave (Astié) occupent encore activement cette parcelle.

Mme Zach estime qu'il est important d'entendre Pro Natura, pour s'orienter sur une voie ou une autre.

M. George demande si le terrain devra être réhabilité et nettoyé ?

Mme Zach précise que Pro Natura n'a pas parlé de "dépollution" particulière. Il a été prévu lors de l'achat qu'une partie de ce terrain reviendra à l'agriculture. Les éléments à discuter touchent donc différents domaines. Il est essentiel que la commune suive la démarche en cours et soit partie prenante des projets à venir. Elle devra se prononcer si le projet englobera la parcelle dont la commune est propriétaire en face, de l'autre côté de la route.

- PGEE : Mme Zach rappelle avoir repris la présidence du comité de pilotage il y a deux ans pour remplacer M. Jaunin.

Le PGEE, imposé par la législation fédérale, remplace les plans directeurs des égouts, établis par chaque commune dans les années 80, qui sont dépassés. Le PGEE prend mieux en compte les aspects environnementaux et l'entretien planifié.

Les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Cartigny, Laconnex et Soral ont fait réaliser ce PGEE en commun par le groupement de bureaux d'ingénieurs Hydro.com. L'étude a commencé il y a sept ans et s'est déroulée en trois phases, conformément aux directives cantonales : le diagnostic de l'état actuel, le concept d'évacuation et la mise en œuvre. Le mandat a été supervisé par un comité de pilotage formé par des représentants des exécutifs des cinq communes, assisté par le Service de la planification de l'eau du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement.

Ce PGEE sera validé par la direction générale de l'eau et approuvé par le Conseil d'Etat. Le dossier sera mis à l'enquête publique (60 jours), avec publication dans la FAO et affichage sur le panneau communal. Le SPDE se charge de toute la démarche et en tiendra informée la commune. A l'issue de l'enquête publique, l'exécutif de chaque commune enverra un courrier au SPDE confirmant l'approbation du PGEE. Si le conseil municipal le souhaite, le SPDE viendra en commission.

Pour Cartigny il conviendrait de mettre en séparatif les rues du Temple et des Trois-Fontaines, le chemin des Prés-de-Bonne pour un montant estimé à Fr. 1'400'000; le chemin de la Bergerie, la route de Vallière et du Pré-de-la-Reine pour un montant estimé à Fr. 1'730'000 et pour La Petite-Grave de la réfection d'ouvrage sur un collecteur pour un montant estimé à Fr. 340'000.

Il est stipulé dans ce PGEE que la mise en œuvre des mesures proposées dépend du vote, le moment venu, des crédits d'études et de travaux par le Conseil Municipal.

Nos travaux sont considérés à faire dans un court-moyen terme ce qui nous situe dans les années 2016 à 2022. En temps utiles il faudra mandater un ingénieur pour planifier ces travaux et surtout les chiffrer au plus juste. Le département se tient évidemment à la disposition de la commune.

En ce qui concerne le montant de l'étude par Hydro.com estimé au début du projet à Fr. 87'000 a été finalement réalisé pour un montant de Fr. 78'000. Il reste encore un montant de Fr. 4'785 à payer par Cartigny.

Le Président demande quel sera le total des travaux à charge de la commune par rapport à la participation de l'Etat.

Mme Zach répond que le canton a octroyé une subvention pour l'étude. Il est possible qu'il participe aussi au financement des travaux. Il conviendrait d'abord de disposer de chiffres précis, pour voir sur cette base comment échelonner les travaux sur les années à venir.

- Course du Coteau de Bernex : Mme Zach félicite M. Duriaux et Mmes Dubouloz et Gisler pour leurs performances qui ont permis à la Commune de Cartigny de terminer 4<sup>ème</sup> sur 10.

M. Duriaux rappelle que la commune était 7<sup>ème</sup> l'an dernier, ce qui traduit une belle progression !

- FAO – chauffage à bois : Mme Zach explique que l'Etat a décidé de simplifier les procédures afférentes aux panneaux solaires. Il a souhaité citer la chaufferie de Cartigny à titre d'exemple, jugeant la pose des panneaux solaires sur le toit réussie et bien intégrée à l'environnement. La commune a répondu favorablement, bien que l'Etat n'ait pas soutenu le projet CABC en matière de subvention comme initialement promis...
- L'exécutif informe le CM de l'arrêt maladie de deux employés communaux depuis quelques semaines (Mme Bill et M. Gardi) ce qui a nécessité d'organiser leur remplacement au plus

vite. Si ces arrêts devaient se prolonger les semaines à venir, cela engendrera sans doute un dépassement du budget.

**4. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014 et nomination des président-e-s des commissions pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2015**

La désignation de M. Schornoz à la présidence du Bureau est acceptée par acclamation.

La désignation de Mme Moget à la vice-présidence du Bureau est acceptée par acclamation.

La désignation de M. Loeffel comme membre du Bureau est acceptée par acclamation.

Pour rappel, les président-e-s et vice-président-e-s ont été élus en début de législature, les président-e-s laissant leur place aux vice-président-e-s après 2 ans d'exercice.

M. Pontinelli rappelle alors être vice-président de la commission des finances. Le tournus établi présumerait qu'il en reprenne la présidence, ce à quoi il renonce. Il est membre du CM depuis 6 ans, et membre de la commission des finances depuis 2 ans mais ne se sent pas prêt à reprendre la présidence de cette commission, en raison de la complexité des sujets évoqués, qu'il ne maîtrise pas encore suffisamment. Il ne s'agit pas simplement de participer aux discussions mais aussi de défendre les décisions. M. Pontinelli doit par ailleurs professionnellement entreprendre une reconversion, dans le cadre d'une fonction qui se concrétisera dès 2014 et qui requerra davantage de disponibilité et d'énergie.

**Nomination des présidents de commissions pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2015**

**Commission des finances**

La présidente actuelle est Mme Gisler, absente ce soir. Il s'agira de connaître sa position lors du prochain CM si elle souhaite continuer d'assurer la présidence cette commission encore deux ans. Dans le cas contraire, il faudrait soit qu'un membre de la commission des finances se propose à reprendre cette présidence, soit un autre membre du CM. M. Loeffel est pressenti pour cette présidence, maîtrisant le domaine financier.

Ce dernier en prend note mais souhaiterait d'abord connaître la décision de Mme Gisler car il serait alors président de deux commissions (cultures sport et loisirs et finances).

**La désignation de la présidence de la commission des finances est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.**

**Commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets**

Mme Cocquio reprendra la présidence de cette commission. Etant absente ce soir, cette information lui sera confirmée au prochain CM.

**Commission des bâtiments**

M. George est désigné à la présidence de cette commission, dont M. Duriaux assumera la vice-présidence.

Applaudissements.

**Commission de l'information (Echo de Cartigny et site Internet)**

M. Duriaux est désigné à la présidence de cette commission, dont Mme Bosshard Dériaz assumera la vice-présidence.

Applaudissements

**Commission affaires sociales, scolaires et jeunesse**

Mme Dubouloz est désignée à la présidence de cette commission, dont Mme Moget assumera la vice-présidence.

Applaudissements

Commission agriculture, environnement, aménagement

M. Christen est désigné à la présidence de cette commission, dont M. Cogne assumera la vice-présidence.

Applaudissements

Commission culture, loisirs et sports

**La désignation de la présidence de cette commission est laissée en suspens, en fonction de la présidence de la commission des finances. En effet, Mme Gisler étant vice-présidente de cette commission, deviendrait alors deux fois présidente en cas d'acceptation de continuer à assurer la présidence de la commission des finances.**

Commission naturalisations

La nomination des membres de commission intervient par tirage au sort.

Le Vice-président remercie les futur-e-s président-e-s.

Applaudissements.

**5. Résolution relative à l'opposition à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 mars 2013**

Le Vice-président procède à la lecture de cette

**Résolution relative à l'opposition à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 mars 2013 relative à la proposition de financement partiel de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA via un prélèvement sur le Fonds intercommunal de Frs 3'000'000. —**

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 9 oui et 1 abstention

1. De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 20 mars 2013 portant sur la proposition de financement partiel de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA via un prélèvement sur le Fonds intercommunal de Frs 3'000'000.--, communiquée par courrier recommandé du 28 mars 2013
2. De demander à l'exécutif de communiquer la présente résolution dans les délais prescrits, par courrier recommandé adressé à l'ACG, avec copie au service de surveillance des communes.

**6. Comptes 2012**

- **Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012**

Le Vice-président donne lecture des conclusions à la page 14 du rapport de l'organe de révision, qui atteste, selon son appréciation, que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et recommande, sur la base de son examen, d'approuver les comptes, tels que soumis, de la commune de Cartigny pour l'exercice 2012.

Le Vice-président donne lecture du projet de

**Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012**

Le Conseil municipal

**décide**

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de 2'653'812.90 F aux charges et de 2'653'918.72 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 105.82 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de 0 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 0 F.
4. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 105.82 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.

– **Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir**

Le Vice-président procède à la lecture du projet de délibération

Le Conseil municipal

**décide**

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de 265'148.25 F.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La liste de ces dépassements figure sur CMNET. Elle a, pour mémoire, été passée en revue lors de l'examen des comptes.

**7. Rapports de commissions**

Commission affaires sociales, scolaires et jeunesse - Compte rendu de la séance du 23 avril 2013 avec la Jeunesse de Cartigny, en présence de la commission culture, loisirs et sports :

La Jeunesse de Cartigny, venue en grand nombre (soit à plus de 10 représentants) était conviée à discuter de l'avenir et de l'organisation de leurs prochaines manifestations (principalement BeerPong et Cartigny Globe). Ceci notamment suite au débat en CM et en commission sur la consommation d'alcool chez les jeunes et lors des manifestations en général.

Concernant le BeerPong, organisé depuis maintenant cinq ans sur la petite Plaine, le débat avait eu lieu en commission sur le fait d'interdire ce jeu axé principalement sur la consommation d'alcool ou alors de l'organiser autrement. La Jeunesse a tenu compte des remarques formulées par la commission et l'exécutif et a tenu à préciser les règles du jeu du BeerPong cartiginois, quelque peu différentes du BeerPong traditionnel. Un tout ménage a été distribué dans ce sens en vue du 18 mai prochain. La Jeunesse a tenu à rassurer les autorités de la commune, il est question de boissons à consommer en cas de perte de match elles peuvent être avec ou sans alcool. L'invitation se fait via Face Book mais les organisateurs ciblent leurs ami-e-s uniquement.

Cent vingt huit équipes ont participé l'an dernier. Les participants sont sélectionnés. Les organisateurs ont indiqué maîtriser les éventuels débordements. En cas de gros problèmes, il leur est possible de faire appel aux TSHM. L'an dernier, les TSHM sont arrivés à 17 heures seulement, sur appel de Mme Bolle de Paoli. La proposition formulée par la jeunesse lors de la commission vise à modifier l'intitulé de BeerPong (connotation très négative) en CartiPong.

Mme Zach précise que l'exécutif a rencontré la Jeunesse pour peaufiner l'organisation de cette fête. Le BUPP sera présent de 16 à 20 heures. La crainte est induite par la présence d'éléments extérieurs, non invités. L'horaire sera fixé de 12 à 19 heures, étant entendu que tout sera rangé à 20 heures. Les îlotiers seront informés de la tenue de cette manifestation, pour pouvoir être rapidement sur place si nécessaire. En cas de mauvais temps, la fête sera annulée. Sur l'invitation, il est demandé aux jeunes de ne pas venir en voiture mais de privilégier les transports en commun.

Concernant le CartiGlobe, un nouveau concept est en discussion, avec une vente moins importante d'alcool fort, voire même pas d'alcool fort du tout (demandé par l'exécutif). L'idée vise à donner un aspect plus convivial à la fête. Mme Bolle de Paoli a dans ce cadre annoncé qu'un règlement commun est en cours de rédaction par les communes, pour gérer ces fêtes avec la FASe, la FEGPA et d'autres partenaires.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'il a été suggéré aux organisateurs que le Cartiglobe se déroule dorénavant en présence de membres de la FEGPA (prévention contre l'alcool), qui seraient sur place les deux soirs. Ceux-ci entendent préalablement rencontrer la mairie pour expliquer leur démarche, leur manière de travailler ; ils sont a priori tout à fait prêts à venir lors du prochain CartiGlobe.

## **8. Propositions et questions**

- M. George revient sur les gravières. Le 18 mars 2013, l'exécutif avait annoncé attendre une réponse du Tribunal fédéral pour la fin avril. Une rencontre devait avoir lieu avec M. Fritschi, inspecteur des gravières pour le DIME.

Mme Zach précise que l'exécutif a effectivement rencontré M. Fritschi, qui a d'ores et déjà répondu à certaines questions. N'ayant pas pu prendre connaissance du dossier dans son ensemble, il était prématuré pour lui de se prononcer précisément sur certaines questions. Il reprendra contact avec l'exécutif avant l'été. Le dossier n'étant pas encore déposé officiellement auprès du Conseil d'Etat, il n'y pas de procédure en cours. M. Fritschi nous a alors conseillé de profiter de cet "avant dépôt" pour poser un maximum de questions au graviériste.

M. George rappelle que pour certains, ce projet est nouveau, dès lors qu'il est désormais porté par un seul graviériste et qu'il nécessiterait à ce titre d'engager une nouvelle procédure. Si la nouvelle loi sur les gravières est refusée par le tribunal fédéral, la zone agricole sera-t-elle dézonée en zone industrielle pour y faire du tri de gravier ?

Mme Walthert relève qu'il est très clairement stipulé, dans la proposition d'exploitation de ces gravières, que le traitement des déchets ne se fera pas sur place. Même si la loi passe – ce qui sera vraisemblablement le cas – le retraitement des déchets se fera dans la zone industrielle du Bois-de-Bay, selon un engagement formel pris par le graviériste dans le dossier. A noter qu'en ce qui concerne la gravière d'Avusy, M. Longchamp propose de déclasser un petit bout de zone agricole en zone industrielle pour pouvoir y retraiter les déchets...La commune s'y opposera formellement.

M. Cogne a tendance à ne pas faire confiance à ces gens qui s'engagent, dans ce projet d'exploitation, à retraiter les déchets ailleurs. Rien ne les empêchera de revenir sur leur engagement par la suite, et de retraiter des déchets sur place.

M. Duriaux souligne que la commune sera consultée en cas de procédure de déclassement de la zone.

Mme Zach précise que le dossier n'a pas encore été déposé officiellement au département. Dès que ce sera le cas, l'Etat transmettra le dossier à la commune pour consultation ; le CM sera alors appelé à se prononcer officiellement, pour faire opposition ou pas.

M. George rappelle que deux procédures parallèles étaient jusqu'ici engagées, alors que les deux projets sont désormais fusionnés.

M. Cogne estime qu'il vaut la peine de se battre, cas échéant de faire recours contre le principe même. Le projet soumis à enquête publique il y a de cela trois ans était porté par deux entreprises, avec deux attaques de front et un phasage précisé dans le projet d'extraction. La surface d'exploitation, le nombre d'exploitants, le nombre de fronts simultanés et le rythme d'exploitation constituent autant d'éléments raisonnablement importants pour se déterminer sur un projet, or ces éléments fondamentaux ont changé dans le nouveau projet soumis. Il vaut donc la peine que ce projet soit à nouveau publiquement soumis à une enquête, qu'il puisse être consulté à la Mairie, respectivement au département. Le souhait du CM doit viser à ce que le département considère ce projet comme repartant depuis l'étape d'enquête publique et qu'il puisse être consulté par la population. Ce projet n'a en effet pas bénéficié d'une vision publique par tout le monde.

Mme Zach précise que M. Fritschi a entendu et compris les craintes de la commune. Il est tout à fait d'accord de venir à une prochaine séance de la commission d'agriculture, dès lors qu'il aura toutes les informations en mains.

M. Cogne estime que cette question doit être réglée au niveau politique. Il ne s'agit pas de la suite d'un projet existant mais d'un projet qui a changé de manière raisonnablement importante, sur différents aspects fondamentaux, ce qui présuppose de le soumettre à nouveau à enquête publique, faute sinon de violer la liberté de consultation des habitants.

M. Duriaux relève que les futurs exploitants considèrent ce projet-ci comme une suite. Ils entendent donner de la continuité au projet initial. La remarque de M. Cogne est dans ce sens parfaitement justifiée.

Mme Zach appellera M. Fritschi à ce sujet et le convoquera à l'occasion d'une prochaine séance de la commission agriculture.

Mme Walthert juge que la décision de M. Longchamp relative au déclassement d'une partie de la zone agricole en zone industrielle est très dérangeante et que celui-ci a d'ailleurs été interpellé par le CM d'Avusy. De plus, M. Longchamp a stipulé dans sa réponse à la commune d'Avusy ne pas vouloir entrer en matière sur une éventuelle sanction concernant l'exploitation de manière illicite du graviériste par le passé, précisant que cela ne le regardait pas, ce qui est un peu choquant de la part de l'Etat.

M. Cogne demande si le Conseiller d'Etat en charge de ce dossier reçoit des rétrocessions en cachette, qui permettent aux graviéristes d'exploiter sur des zones normalement réservées à l'agriculture. Un conseiller d'Etat, parce qu'il ne peut pas autoriser une exploitation sur une zone agricole, décide de la déclasser en zone industrielle, alors même que des dizaines de milliers de Genevois ne trouvent pas à se loger, parce que l'on ne veut pas toucher à la zone agricole ! C'est vraiment se moquer du monde.

Mme Walthert indique que les communes de la Champagne vont sans doute réagir conjointement. Elle précise que le coût du terrain est de 5 francs par mètre carré en zone agricole, contre 450 francs le mètre carré en zone industrielle. Ce qui arrange bien évidemment les graviéristes de retraiter des déchets actuellement sur un terrain à 5 francs le mètre carré plutôt que 450F !

- M. Cogne explique être passé ce matin, à 6h28, rue du Pré-de-la-Reine et avoir constaté que toutes les places publiques sont occupées. Il rappelle que trois places de parking sont dévolues à la Mairie ainsi qu'un parking pour les visiteurs de la salle communale, de la Mairie et de la Petite-Plaine. Les habitants ne devraient-ils pas être incités à utiliser les places qu'ils ont achetées à prix d'or dans leur copropriété et libérer ainsi ces places publiques?

Mme Zach souligne que la Commune a envoyé il y a quelque temps déjà, à ce propos, un courrier ciblé.

Le Vice-président rappelle que l'option avait été évoquée, dans un souci de légalité, de faire des places réservées à la mairie et respectivement à la salle communale.

M. Cogne estime qu'il est important d'exprimer un agacement quant à cette situation ; les usagers de la salle communale s'en trouvent empêchés de stationner. Il conviendrait de se renseigner sur les possibilités de limiter le stationnement en fin de journée et jusqu'à 6 heures le matin.

Mme Zach confirme que le problème se pose surtout lorsque ces places sont occupées le soir et les week-ends. Lors de manifestations nous anticipons cette problématique par la mise en place de panneaux.

M. Duriaux imagine que le parking pourrait être fermé par des barrières, à ouvrir en cas de manifestation.

M. Cogne propose de renvoyer cet objet en commission des routes, charge à elle de réfléchir à toutes les options possibles.

- M. Pignat évoque le sentier pédestre, où deux tas de détritiques sont posés le long de la route d'Aire-la-Ville depuis une dizaine de jours.

Mme Zach invite les membres du CM à contacter M. Jaquenoud directement pour ce genre de situation puisqu'il est tous les matins à la mairie afin qu'il puisse agir rapidement sur le terrain, c'est dommage d'attendre le CM pour nous faire part de ce genre de chose.

- M. Pignat estime que le réaménagement du chemin des Roches serait l'occasion rêvée pour faire intervenir l'ORPC.

Mme Zach indique qu'un contact a en ce sens été pris par M. Jaquenoud, dossier et photos à l'appui. Elle va contacter les services de l'Etat qui gère la réserve.

- Mme Moget demande si le passage à pied est interdit sur le chemin des Roches (partie goudronnée) jusqu'à la barrière des Diez.

Mme Bolle de Paoli répond qu'il est autorisé jusqu'au portail ; c'est un terrain communal et pas privé mais nous allons vérifier.

- M. Loeffel souhaite savoir si l'exécutif a eu des retours s'agissant de la création éventuelle d'une association faîtière, appelée à chapeauter toutes les associations communales.

Mme Walthert répond qu'il n'y a pas eu de suites, ni d'interpellation. L'occasion pourrait toutefois être saisie en organisation une prochaine manifestation importante à Cartigny qui pourrait inciter les associations à y participer de manière plus fédérée.

- Mme Moget évoque le chemin qui rejoint les Trois Fontaines pour savoir si une priorité de droite doit être accordée.

M. Loeffel estime que ce peut être interprété comme l'accès à un immeuble, auquel cas cette question de priorité n'est pas évidente.

Après discussion il ressort que c'est une priorité de droite qui doit être respectée.

- Mme Walthert propose de faire un pique nique canadien du CM le mardi 25 juin prochain (à confirmer) dans son pavillon.
- Mme Walthert rappelle le tournoi de foot du 9 juin prochain et invite les membres du CM à s'y inscrire. Ce sera un week-end de votation ; les membres du CM qui ne joueront pas sont donc sollicités pour servir le déjeuner (café croissant) et l'apéro officiel.

Le Vice-président souligne qu'il est important de savoir combien de personnes seront présentes, pour des raisons d'organisation.

Mme Lörtscher indique ne pas avoir reçu les réponses de tout le monde pour le repas. Tous les responsables d'équipes devront à ce propos être contactés.

M. George demande ce qu'il en est de la gravure de la coupe. Mme Walthert a vu avec M. Jaquenoud pour compléter les résultats des années précédentes.

Le Vice-président précise que M. Jaunin a l'idée de fournir une petite coupe à chaque équipe qu'elle pourra emporter et garder en souvenir puisque la grande coupe est transmise de vainqueur en vainqueur.

Fin de la séance à 22h15

Le Président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....